

PHI-767 – Séminaire d'éthique appliquée – Le consentement – assises philosophiques et enjeux éthiques (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2021

Jeudi, 16 h à 18 h 50, locaux L1-4655 (Longueuil) et A4-368 (Sherbrooke)

Enseignant : Marie-Hélène Desmeules
Bureau : 12 732, campus Longueuil
Téléphone : 819-821-8000, poste 61761
Courriel : Marie-Hélène.Desmeules@USherbrooke.ca

OBJECTIF

- Comprendre les assises philosophiques du consentement;
- Comprendre les enjeux éthiques liés au consentement;
- Développer sa capacité d'analyse, de synthèse et d'argumentation en éthique appliquée.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Se familiariser avec les éléments constitutifs du consentement;
- Différencier le consentement des autres normes aujourd'hui utilisées;
- Identifier ses différents contextes d'utilisation;
- Mobiliser les concepts éthiques pertinents pour décrire les enjeux éthiques entourant nos différents usages du consentement;
- Identifier des solutions pour répondre aux problèmes éthiques liés au consentement.

CONTENU

Le consentement est l'une des principales normes qui régulent nos interactions sociales. En matière médicale, une intervention médicale qui porte atteinte à l'intégrité corporelle d'un patient devient légitime seulement si ce dernier y a consenti. De même, un geste à caractère sexuel n'est correct que si tous les partenaires y consentent. Similairement, l'utilisation des informations personnelles d'une personne n'est correcte que là où elle y a consenti, sans quoi elle contrevient au respect de sa vie privée. Dans toutes ces matières, le consentement a pour effet de légitimer des actions qui, en son absence, seraient incorrectes.

Au cours des dernières décennies, le rôle et la primauté que nous accordons au consentement n'ont fait que croître, au point où nous pourrions avoir l'impression qu'il garantit à lui seul la rectitude de nos interactions : si tous les partenaires consentent, alors il n'y aurait rien à redire contre leur interaction. On justifie généralement cette primauté par le fait que le consentement protège l'autonomie de chacun. De plus, il y parviendrait en opposant un frein aux conceptions morales qui pourraient nous interdire de faire ce que nous voulons.

Dans ce séminaire, nous souhaitons néanmoins explorer les enjeux éthiques soulevés par les divers usages qui sont aujourd'hui faits du consentement. Car le consentement n'est pas toujours une

norme adéquate. Il est problématique dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'il n'est pas suffisamment informé, lorsqu'il est fait sous la contrainte, ou lorsqu'il s'accompagne d'affects négatifs. En outre, certains soutiennent qu'il ne serait pas éthique de consentir à certaines interactions. Est-il par exemple éthique de consentir pour seulement satisfaire les désirs d'autrui? Ou de consentir à des interventions médicales dont les bénéfices sont trop hypothétiques et dont les effets négatifs sont irrémédiables? Enfin, dans certains cas, c'est le consentement lui-même qui semble problématique. Il ne promet pas toujours la pleine participation de la personne qui consent, tout en lui faisant porter la responsabilité de ce qui lui arrive.

Au terme de ce séminaire, les étudiant.e.s sauront identifier les assises philosophiques du consentement et saisir avec acuité les enjeux éthiques liés à ses différents usages normatifs.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
Partie I : Qu'est-ce que le consentement?	
Cours 1 (14-01)	Introduction
Cours 2 (21-01)	Les différents actes normatifs
Cours 3 (28-01)	La fonction normative du consentement
Partie II : Les circonstances qui entourent le consentement	
Cours 4 (04-02)	L'expression du consentement
Cours 5 (11-02)	Pouvons-nous consentir sous la <i>contrainte</i> ?
Cours 6 (18-02)	Jusqu'à quel point le consentement doit-il être <i>informé</i> ?
Cours 7 (25-02)	Consentement et rationalité
Semaine de relâche	
Cours 8 (11-03)	Désirs et consentement. Faut-il consentir avec <i>enthousiasme</i> ?
Partie III : À quoi consentons-nous?	
Cours 9 (18-03)	Consentir pour le plaisir d'autrui
Cours 10 (25-03)	Présentations II – enjeux éthiques du consentement
Cours 11 (01-04)	Présentations II – enjeux éthiques du consentement
Cours 12 (08-04)	Consentir à une action immorale
Partie IV : Le consentement est-il une norme adéquate?	
Cours 13 (15-04)	L'imputabilité et le fardeau de la responsabilité
Cours 14 (22-04)	La participation active – l'action
Cours 15 (29-04)	La participation cognitive – la négociation

MODALITÉS DE PRESTATION DU COURS

En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours auront lieu à distance, de façon synchrone, sur Teams. Dès que la situation sanitaire le permettra (suivant les directions de la Santé publique), les cours auront lieu en présentiel au campus de Longueuil, et seront diffusés en direct pour les étudiant.e.s se trouvant au campus de Sherbrooke.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

*En raison de la situation actuelle, toutes les évaluations ont été conçues pour pouvoir être réalisées à distance. Dans la mesure du possible, les présentations auront lieu en classe; sinon, elles seront déplacées sur Teams ou un logiciel équivalent.

50% Présentations
10% Participation en classe et sur le forum
40% Analyse finale

Critères d'évaluation

50% Présentations

Au cours de la session, les étudiant.e.s devront réaliser deux présentations.

Présentation I (20%) :

- Expliquer l'un des textes dont la lecture est obligatoire pour le cours.
- 15 minutes + discussions

Présentation II (30%) :

- Analyser et approfondir un enjeu éthique entourant l'usage normatif du consentement;
- Suggérer des solutions à l'enjeu éthique choisi.
- Appuyer l'analyse sur une recherche documentaire;
- 15 minutes + discussions

Les présentations seront évaluées d'après les critères suivants : la compréhension du contenu du cours (matière vue en classe, lectures, etc.), la rigueur de l'argumentation et la clarté du propos.

10% Participation en classe et sur le forum

Les étudiant.e.s devront participer aux discussions **en classe** et à un forum de discussion **sur Moodle**. Le forum de discussion sur Moodle leur permettra de discuter en commun des présentations et de la matière vue en classe. Cette participation sera jugée suivant la constance et la clarté des interventions.

40% Analyse finale

L'analyse finale prendra la forme d'un travail de 12 pages (interligne 1,5; Times New Roman 12) dans lequel l'étudiant.e devra analyser et approfondir un enjeu éthique entourant l'usage normatif du consentement. Il devra suggérer une ou des solutions pour répondre à l'enjeu éthique. Son analyse devra prendre appui sur une recherche documentaire. Ce travail sera évalué d'après les critères suivants : la rigueur de l'argumentation, la clarté du propos, la compréhension des auteurs mobilisés, et la qualité de la présentation. Date de remise : 1 mai 2021

MATÉRIEL REQUIS

Toutes les lectures et le matériel didactique obligatoires sont disponibles sur la page Moodle du cours.

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER, L., « The Ontology of Consent », *Analytic Philosophy*, vol. 55 (2014), pp. 102–113.

ARCHARD, D., « Informed Consent: Autonomy and Self-Ownership », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 25, no. 1 (2008), p. 19-34

ARCHARD, D., *Sexual Consent*, Oxford : Westview Press, 1998, 189 p.

- AUSTIN, J. L., *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil (coll. Points), 1970.
- COWART, M. R., « Understanding Acts of Consent : Using Speech Act Theory to Help Resolve Moral Dilemmas and Legal Disputes », *Law and Philosophy*, vol. 23, no. 5 (2004), pp. 495-525.
- DE BEAUVOIR, S., *Le deuxième sexe*, I et II, Paris, Gallimard, 1986
- DOUGHERTY, T., « Yes means Yes : Consent as Communication », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 43, no. 3 (2015), pp. 224-253.
- DWORKIN, A., *Pouvoir et violence sexiste*, trad. fr. M. Dufresne, Montréal, Sisyph, 2007, 123 p.
- DWORKIN, A. et MACKINNON, C., *In harm's way : the pornography civil rights hearings*, London, Harvard University Press, 1998, 496 p.
- FRAISSE, G., *Du consentement*, Paris : Seuil (coll. Non conforme), 2007.
- HEALEY, R., « The Ontology of Consent : A Reply to Alexander », *Analytic Philosophy*, vol. 56, no. 4 (2015) pp. 354–363.
- KLEINIG, J., « The Ethics of Consent », *Canadian Journal of Philosophy*, Supplementary Volume VIII (1982), pp. 91-118.
- LOT-FALCK, E., *Les rites de chasse chez les peuples sibériens*, Paris, Gallimard, 1953, 237 p.
- MARZANO, M., *Je consens, donc je suis... Éthique de l'autonomie*, Paris : Presses universitaires de France, 2006.
- MATHIEU, N.-C., « Céder n'est pas consentir », dans *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologisations du sexe*, Paris : Côté-femmes (coll. Recherches), 1991.
- MURPHY, J. G., « Consent, Coercion, and Hard Choices », *Virginia Law Review*, vol. 67, no. 1 (1981), pp. 79-95.
- OGIEN, R., « L'incohérence des critiques des morales du consentement », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 43 (2007), pp. 133-140.
- O'NEILL, O., « Some Limits of Informed Consent », *Journal of Medical Ethics*, vol. 29 (2003), p. 4-7.
- OWENS, D., *Shaping the Normative Landscape*, Oxford : Oxford University Press, 2012.
- OWENS, D., « The Possibility of Consent », *Ratio*, vol. 24, no. 4 (2011) pp. 402-421.
- REINACH, A., *Les fondements a priori du droit civil*, trad. R. de Calan, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2004, 201 p.
- RICOEUR, P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, 424 p.
- RUBENFELD, J., « The Riddle of Rape-by-Deception and the Myth of Sexual Autonomy », *The Yale Law Journal*, vol. 122, no. 6 (2013), pp. 1372-1443.
- « Special Issue: Sex and Consent, Part I & II », *Legal Theory*, vol. 2, no. 2-3 (juin et septembre 1996).
- SANDEL, M. J., *Justice*, trad. fr. P. Savidan, Paris, Flammarion, 2017, 414 p.
- The Ethics of Consent : Theory and Practice*, éd. F. Miller et A. Wertheimer, New York ; Oxford : Oxford University Press, 2010.

WERTHEIMER, A., « What is Consent? And Is It Important? », *Buffalo Criminal Law Review*, vol. 3 (2000), pp. 557-583.

WESTEN, P., *The Logic of Consent : the Diversity and Deceptiveness of Consent as a Defense to Criminal Conduct*, Aldershot ; Burlington, VT : Ashgate, 2004, 383 p.

WEST, R. L., « The Difference in Women's Hedonic Lives : A Phenomenological Critique of Feminist Legal Theory », *Wisconsin Women's Law Journal*, vol. 3 (1987), pp. 81-145.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D-</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :

USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit

LibGuide en philosophie :

<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philosophie>